

La vieillesse

Autor(en): **Karr, Alphonse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Vieux potins.

II

Nous publions ci-dessous la fin de nos extraits de la brochure de 1867, tirée à 36 exemplaires :

JUIN.

2. Vente publique de 240 balais, appartenant à la municipalité. Ils sont devenus superflus depuis que des dames patriotiques ont entrepris de balayer les rues avec leurs robes de mousseline et de soie.

11. *Saint-Sépulcre*. — Les médecins fêtent leur patron par un grand dîner au Casino.

25. Pierre Kapusta, marchand de caviar à Astrakan, devient le baron Kapustow à son arrivée à Dresde ; il est promu au rang de comte à Baden-Baden, et, à sa venue à Genève, avec une suite de 25 personnes, il est universellement reconnu pour le prince Pierre Kapustow. Quatre sommeliers allemands, dans l'hôtel où il est descendu, s'attirent des attaques graves de lumbago, à force de faire des révérences à son Altesse le prince Kapustow.

JUILLET.

1. On a découvert un : citoyen de Genève qui ne connaissait pas son livret de multiplication à fond. Traduit devant la Cour de justice criminelle, il est condamné à payer une amende de 500 francs et à être exilé du canton pour la durée de sa vie naturelle.

3. Dans la cause, devenue célèbre, de Jean-Louis Bouteillon, la Cour d'appel décide que, de par la loi vaudoise, un citoyen ne doit pas être considéré comme ivre aussi longtemps qu'il est capable de se coucher par terre et de se cramponner à l'herbe.

30. La Société météorologique constate comme un véritable phénomène l'absence complète de la neige sur Montbenon, pendant toute la durée de la canicule.

AOUT.

7. La police défend à tout le monde de se baigner dans le lac Léman, sous peine de 500 francs d'amende, vu qu'un médecin homéopathe, en naviguant entre Ouchy et Evian, a eu le malheur de laisser tomber dans l'eau tout un globule de noix vomique.

SEPTEMBRE

1. Le dernier quart de la lune a amené une pluie battante à Turin, et le même quartier de la même lune a causé une grande sécheresse à Bâle, ce qui prouve que c'est la lune qui fait la pluie et le beau temps.

5. Une compagnie sérieuse offre d'entreprendre le percement d'un tunnel à travers le Simplon en ne se servant que de carottes bouillies. Le bon marché de ce nouveau procédé fait espérer un dividende de 33 pour cent, et toutes les actions sont enlevées dans les 24 heures.

19. *Jeûne fédéral*. — Consommation énorme de filets de bœuf, d'aïoiaux de veau, d'ombres-chevaliers et de gâteaux aux pommes.

24. Le dernier recensement cantonal relève le fait curieux que le nombre des bourgeois est

le nombre des bêtes dans la commune de N. est exactement le même.

OCTOBRE.

12. Une dame étrangère en séjour à Ouchy, se plaint à l'ambassadeur de son pays qu'elle a dû renvoyer ses couches de quinze jours, toutes les sages-femmes ayant refusé de lui prêter leurs secours avant la fin des vendanges.

19. Plusieurs sociétés d'assurance sur la vie se sont dissoutes depuis que la vie de tout le monde est à la merci du nommé Bismark.

NOVEMBRE.

2. *Les Trépassés*. — Trois vieilles dames de Neuchâtel essaient de pleurer leurs princes défunts, mais les larmes refusent de couler.

11. Un cocher de cabriolet est mort dernièrement à Carouge, et les étrangers en séjour à Genève ont adressé une supplique au pape pour le canoniser, sous le nom de saint Fouet. Ils basent leur demande sur le fait inouï que le dit cocher a rendu un franc qu'il avait reçu de trop d'un voyageur russe.

21. Une société s'étant formée pour fournir Lausanne de bonne eau, un correspondant du *Nouvelliste vaudois* appelle l'attention du comité sur une source merveilleuse dans le village de Trichemonde, dont l'eau est d'une pureté telle que le lait des vaches qui en boivent se double en volume avant d'arriver chez les consommateurs en ville.

DÉCEMBRE.

4. *Sainte-Barbe*. — Les habitants du Chablais refusent de fêter cette sainte, en soutenant que la découverte de la poudre à canon ne les regarde ni de près ni de loin.

20. La Société économique offre un prix de mille francs au naturaliste qui expliquera la raison pour laquelle la valeur des comestibles augmente de cent pour cent dès le moment où ils entrent dans un buffet de chemin de fer.

L'art du chez soi.

Pour être bien chez soi, que faut-il ? Il faut de la bonne humeur, de la philosophie, de l'air, du soleil, un peu d'espace. Une modeste, oh ! bien modeste aisance, ne gâte rien.

Il faut aussi que la disposition de l'appartement soit agréable, l'ameublement choisi à son gré et conforme à certaines règles qui président à toute décoration de bon goût. On doit rechercher surtout une heureuse combinaison des ornements avec la commodité.

La propreté, le goût et le bon sens sont toujours appréciés, aussi bien dans un modeste ménage que dans un riche intérieur.

L'ameublement du salon — lorsqu'on « fait salon » — est choisi suivant le goût et la fortune de chacun. Le nombre des meubles sera proportionné à la place dont on dispose. On doit être à l'aise au salon, comme partout. Eviter avec soin — ce tort est fréquent — de donner au salon l'apparence d'un musée, d'une exposition de tout ce que l'on a de plus précieux. Il faut que partout on sente la vie. Les murs se-

ront ornés de quelques tableaux ou, à leur défaut, de belles gravures ou photographies artistiques. De grâce, pas de ces affreuses lithographies colorées qui dénotent le plus mauvais goût. Aux fenêtres, pas de ces lourdes draperies aux plis nombreux, souvent fort chères, qui interceptent la lumière et sont de vrais nids à poussière : de simples rideaux de mousseline brodée, plus légers et plus élégants, que l'on peut facilement laver, lorsqu'ils ne sont plus frais et qui laissent passer le gai soleil.

Tout salon doit avoir une cheminée surmontée d'une glace et de deux candélabres. Eviter de la surcharger de toutes ces porcelaines et autres petits objets de mauvais goût. Une console, surmontée d'une seconde glace, surtout si elle fait face à la cheminée, augmentera beaucoup l'élégance et la gaieté du salon. Un appartement sans glace est comme un paysage sans eau : il y manque quelque chose.

La salle à manger doit être spacieuse ; son ameublement, simple. Après la table et les chaises, un buffet (dressoir) est le meuble important de cette pièce. Allumer toujours la cheminée ou le poêle une heure au moins avant le repas : il fait bon avoir chaud quand on est à table.

La chambre à coucher doit être vaste, bien aérée et bien claire. L'ameublement en sera simple et pratique. Un lit à rideaux est plus élégant, peut-être, en tout cas moins sain qu'un lit qui n'en a pas. De même, un lit un peu dur est, hygiéniquement parlant, préférable à un lit trop moelleux et trop tendre, qui amollit le corps et dont on a plus de difficulté à prendre congé, le matin.

Autant que possible, la cuisine, elle aussi, doit être vaste et claire — avis aux constructeurs d'immeubles — bien pavée en carreaux et facile à tenir dans un constant état de parfaite propreté.

Les « cabinets » seront clairs et bien aérés. Quant au système, il en naît constamment de nouveaux, plus perfectionnés les uns que les autres. Puissent certains inconvénients de ces systèmes perfectionnés n'en pas surpasser un jour les avantages hygiéniques.

La cave sera sèche et aérée. Une couche d'asphalte ou de béton sur le sol la préservera de l'humidité. Le grenier, où l'on serre le bois et le combustible, doit être sec ; c'est là une qualité indispensable.

La vieillesse.

Il ne faut pas attribuer à la vieillesse tous les défauts des vieillards.

Laisser un vieillard heureux de sa vieillesse et fier de n'être plus jeune, est un des plaisirs les plus délicats que puisse se donner un bon cœur.

Outre qu'il est utile de demander des avis aux vieillards, comme on demande sa route à un voyageur qui revient de l'endroit où l'on va, c'est un moyen de leur faire plaisir, comme

quand on donne au voyageur occasion de raconter ses pérégrinations.

Ne pas honorer la vieillesse, c'est démolir le matin la maison où l'on doit coucher le soir.

ALPHONSE KARR.

Le pauvre homme.

L'autre nuit, à quatre heures, un sergent de ville trouve un pauvre diable engourdi sur un banc de la promenade de Derrière-Bourg.

— Qu'est-ce que vous faites là ? Vous n'avez pas de domicile ?

— Moi !... Mais si fait bien oui... en Couva-loup... Seulement, je vais vous dire, j'ai si tellement peur des tremblements de terre que je n'ose plus coucher chez moi.

Conversation.

— ... Il n'est pas possible qu'il ait ça dit !

— Je vous affirme qu'il l'a dit.

— Eh ! je vous dis que non, moi. (*S'emportant.*) Voyons, étiez-vous là lorsqu'il l'a dit ?

— Je n'y étais pas, mais...

— Eh bien, moi, j'y étais... lorsqu'il ne l'a pas dit, voilà tout !

Duè vilhiès.

On dzo, on certain Rebeton étai z'u avoué son bouébo menà on moulo pé Lozana.

Coumeint cé bouébo, qu'avai étai reçu à sailli, dévessai allà à clliào z'écoulès qu'on lai de : « Cours complémentaires », ye fe à son père :

— Atzetà-me vâi onna carta, po recordà la jographie.

Ye vont donc tsi on martchand dé làivro, et y'avai justement ein montra onna carta de la Suisse. Sè mettont à la vouàiti du que dévânt.

Après l'avâi bin examinâie, lo valet fâ à son père :

— Cllia carta ne vaut rein.

— Et porquî ? repond lo père.

— Po cein que Moscou lai est pas. Y'è vouàiti per tot, et diabe lo pas que lo traôvo.

— Et tsancro de bitè que l'ès, dit Rebeton, coumeint vâo-tou que Moscou lai sâi ; sâ-tou pas que l'a étai bourlâie ein dozè, tandi que Napoléon lai bivouaquâvè avoué se n'armée !

— Ah ! l'est verè !

— Djan, sâ-tou porquî on tsin revirè la tita à tot moeint quand on lai traci après ?

— Eh bin ! l'est po vairè se l'est bintout rattrapà et po que satsè se dussè éteindrè pe rudo.

— Oh ! que nâ !

— Et porquî don ?

— Eh bin, l'est tot bounameint pace que n'a pas le ge dâo mîmo coté què la quita.

— Eh ! trancro de taguiet, va !... Et tè, Abram, sâ-tou porquî lè monnâi mettont dâi tsapès blians ?

— Oh ! n'est pas molési à devenâ : c'est que sont adé permi la farna et que le sè vâi pas atant su on tsapé bianc que su on nâi.

— Oh ! que nâ, n'est pas po cein.

— Et porquî don ?

— Po sè couvri la tita !

La cure indirecte. — Le docteur à un de ses clients, qui souffrait d'insomnies :

— Eh bien, les poudres que je vous ai prescrites font-elles leur effet ?

— Un effet merveilleux, docteur : depuis que je les emploie, je dors d'une traite jusqu'au jour ; mais il faut que je vous dise que je les fais prendre à ma femme.

L'Abbaye de Ropraz.

Les journaux quotidiens ont annoncé que, le 6 janvier, jour des Rois, l'Abbaye des fusiliers de Ropraz avait décidé de célébrer la cent cin-

quantième année de son existence par un tir qui aurait lieu les samedi 9 et dimanche 10 juin 1906. Ce sera, sans doute, une fête qui marquera dans les annales de ce gentil village. Déjà en 1856, à l'occasion du centenaire de la société, il y avait eu des feux d'artifice dont la population a encore gardé le souvenir, car ces sortes de divertissements ne sont pas précisément fréquents dans le Jorat.

Bien que l'Abbaye des fusiliers de Ropraz soit loin d'être la plus ancienne des sociétés de tir du canton de Vaud, nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner sur elle quelques renseignements, dont nous puisons une partie dans l'intéressant ouvrage de M. Frédéric Amiguet sur *Les Abbayes vaudoises*.

Elle fut fondée le 17 décembre 1756.

Un des articles de ses premiers statuts avait la teneur suivante :

« Celui qui voudra être reçu, soit du lieu, soit forain, devra avoir vingt ans complet, être de belle stature et de bonnes mœurs. »

D'après un autre article, les membres célibataires de l'Abbaye étaient tenus de faire honneur aux nouveaux mariés du lieu, ainsi qu'à ceux qui en sortaient, et d'accompagner ces derniers jusqu'aux bornes de la commune, en armes, avec le salut militaire. Et les statuts ajoutent :

« Que si des gens aisés, par une sordide avarice, n'y répondaient pas comme il convient, la compagnie, qui a des principes d'honneur, ne n'en ressentira qu'en interdisant à leurs enfants et descendants l'entrée dans le corps. »

Douze ans après sa fondation, le seigneur de Ropraz fit don d'un beau drapeau à l'Abbaye, à la condition que ses membres ne manquassent pas d'occuper à la chapelle le banc qui leur était réservé, les jours d'exercice, banc où les vides avaient été jusqu'alors assez nombreux.

Un drapeau neuf a été inauguré au tir de 1900. Il porte, sur fond rouge, d'un côté les armoiries de Ropraz (un chêne et la clef des Clavel), un rateau et une fourche, puis une gerbe de blé, avec cette devise : « l'Union fait la force » ; de l'autre côté, les armes des Clavel, les écussons du canton et de la Confédération, un fusil d'ordonnance et le nom de la société.

L'assemblée administrative a lieu le jour des Rois ; le tir, tous les deux ans, au commencement de juin.

Les prix se divisent en prix d'honneur et en prix commun. La moitié des tireurs ne reçoit que le prix commun, valant de 12 à 14 francs, suivant le produit des amendes et l'intérêt des capitaux (en 1904, la fortune de la société était de fr. 14,500).

Veut-on savoir en quoi consiste le prix commun ? En 1900, c'était un rouleau de toile écrue, double largeur ; en 1902, une couverture de lit en laine blanche ; en 1904, vingt mètres de toile mi-blanche ; d'autres fois, c'est un service à déjeuner, à dîner, etc.

En 1759, M. Georges de Clavel, seigneur de Ropraz, sous les auspices de qui l'Abbaye s'était fondée, décida que le nombre des membres ne pourrait dépasser quarante-et-un, y compris le commandant. Il ne s'est guère accru dès lors, et la proportion des sociétaires habitant Ropraz n'est pas forte. Il y en a de Corcelles, de Peney et d'ailleurs ; il y a aussi des bourgeois de Ropraz disséminés un peu partout et qui, par l'Abbaye, gardent le contact avec leur village.

On n'est pas tant regardant ! — Un particulier à un pauvre diable qui se présente chez lui :

— Vous voudriez une paire de vieux souliers ? Je le regrette : il ne m'en reste plus.

— Oh ! quand même ils ne seraient pas tout à fait vieux... Vous savez, on n'est pas tant regardant...

Le vin baptisé. — Chez un cafetier qui n'est pas des meilleurs, disent des vigneron.

— Mille pardons ! s'écrie le patron en s'adressant à un consommateur, il y a une mouche dans votre verre ; je vais vous le changer.

— Inutile : la voilà qui se tire des pattes ; elle est hydrophobe.

La femme du maître.

Lundi, les révolutionnaires russes célèbreront l'anniversaire de la « journée sanglante » (22 janvier 1905). Le récit suivant des événements de 1825, écrit par un témoin oculaire, a donc quelque regain d'actualité.

D'un mot, d'un seul, mal compris, ou pour mieux dire interprété de la plus burlesque manière, à ce point qu'on en rirait s'il ne s'agissait d'un massacre, surgit, un jour, en Russie, la plus sanglante émeute, presque une révolution. Le plus étrange encore, c'est que cette révolution n'ait pas eu lieu ; tout le régime de la Russie en eût été changé. Il s'agit des troubles dont furent inquiétés les premiers jours du règne de Nicolas. Le récit est d'un témoin oculaire.

« Une partie de l'armée, soutenue du gros de la population, tenait pour le grand-duc Constantin, qui, par droit d'aînesse, devait succéder à son frère Alexandre et contre lequel on n'invocait, en faveur de Nicolas, qu'une renonciation, une abdication anticipée, arrachée à sa faiblesse lors de son mariage, ou, comme on disait, de sa *mésalliance* avec la princesse de Lovich.

« Des conspirateurs, à la tête desquels se trouvaient le colonel Pastel et le prince Toubetskoi, couraient les rangs des troupes révoltées ; et, afin de servir, en même temps que celle de Constantin, la cause libérale dont ils étaient les apôtres, ils donnaient à ces soldats, pour signe de ralliement, ces mots : *Vive Constantin ! vive la constitution !*

« Le désordre régnait partout, nul plan n'avait été formé, nulle mesure prise. Les soldats ne savaient encore quel parti adopter. Après quelques instants de délibération, ils se précipitèrent hors de la caserne et se portèrent au pas de course vers le palais impérial.

« Tout ce qu'ils rencontrèrent sur leur passage fut renversé ; les malheureux qu'ils pouvaient attraper, ils les assommaient de coups de crosse jusqu'à ce qu'ils eussent crié : *A bas Nicolas ! mort à Nicolas !*

« Il est impossible de décrire l'épouvante que répandait cette soldatesque effrénée qui parcourait les rues la baïonnette en avant, en poussant des hurlements affreux. La nouvelle de l'insurrection circula bientôt par toute la ville ; on cherchait en vain quels pouvaient en être les motifs ou du moins le prétexte. Toutes les boutiques furent fermées en moins d'une heure ; les rues étaient désertes, personne n'osait sortir de chez soi ; on se barricadait dans les maisons. Pétersbourg semblait une ville assiégée.

« Le peuple se portait vers le palais ; des émissaires répandus et salariés par des gens dont on n'apprit le nom qu'avec étonnement soufflaient le feu du mécontentement et de la sédition dans tous les esprits. Quant à moi, continue le narrateur, je résolus de suivre ces nouveaux strelitz, curieux de voir jusqu'à qu'elle extrémité ils oseraient se porter.

« Je suivis donc le régiment de Moscou jusqu'à la place du palais. Là, il s'adressa au sénat, planta ses étendards au pied de la statue de Pierre-le-Grand, et se contenta de crier : *Vive Constantin ! vive la constitution !* Il paraissait décidé à ne rien entreprendre avant d'avoir reçu du renfort. Prévoyant une bataille, je me retranchai derrière des colonnes. Les matelots enrégimentés menaçaient d'incendier leur cabane. L'insurrection se manifestait sur tous les points, et prenait un caractère effrayant.

« Bientôt des parties plus ou moins nombreuses de différents régiments arrivèrent sur la place du palais, et se réunirent aux troupes insurgées qui s'y trouvaient déjà ; une compagnie se détacha et se dirigea vers le palais, qu'elle promettait de mettre à feu et à sang. La famille impériale devait être la première victime.

« Cependant l'empereur jugea que la force seule pouvait être opposée à la force : il donna ordre de rassembler toutes les troupes qui étaient encore dans le devoir. L'ordre était assez embarrassant, la garde entière était indécise : l'ignorance même du sujet de l'insurrection, le peu d'amour qu'on avait pour Nicolas, tout portait les soldats à soutenir leurs camarades plutôt qu'à les combattre ; les chefs, gé-